Date: .02. / .0.3/ 20.18

val de gâtine

Réhabilitation ou pas de la piscine de Coulonges ?

Le conseil communautaire a débuté par une présentation du projet de réhabilitation de la piscine de Coulonges.

eux-Sèvres Aménagement a été missionné pour envisager ce projet. Pierre Lemasle, responsable de projets à Deux-Sèvres Aménagement, et Grégory Bignet, du cabinet AMB Conseil (86), sont venus restituer leur travail. La piscine située près du collège a été construite en 1966. L'existant ne correspond plus aux besoins eștimés sur le territoire, notamment concernant l'apprentissage de la natation pour les scolaires.

Le projet comprend un bassin d'une capacité semblable à l'actuel (375 m²), ainsi qu'un petit bassin de 120 m², un espace accueil, des locaux techniques et des vestiaires. Francine Chausseray, maire de Beaulieu-sous-Parthenay, a mentionné « que les habitants de l'ancien Pays sud Gâtine ne seront pas attirés par cet équipement trop éloigné géographiquement. A ce titré, une réflexion est aussi à mener pour solliciter une offre équitable sur Parthenay. Une iniquité de traitement pour les habitants n'est pas envisageable à ce sujet ».

Le projet présenté mardi soir avoisinerait 1.600.000 €. Jean-Philippe Guérit, le maire de Coulonges, « ne comprend pas que l'on se pose la question. Cet outil est indispensable sur notre territoire. Mais en l'état, la piscine ne pourra pas fonctionner longtemps, elle doit subir une réhabilitation rapidement ». Choix social, touristique et politique qui s'offre à la collecti-



Construite il y a plus de 50 ans, la piscine de Coulonges fait partie des projets sur lesquels devront se prononcer les délégués communautaires.

vité. Car cette réalisation si elle voit le jour, est l'un des nombreux projets sur lesquels devront se prononcer les élus avant la fin de la mandature. Le sujet fera l'objet d'une discussion, quant à la poursuite ou non du projet, lors du débat d'orientation budgétaire du mois prochain.

Zone d'activité de l'Avenir. « Il y a deux ans nous avons été confrontés sur le secteur de l'ex-Gâtine-Autize à une demande d'entreprises qui souhaiteraient rejoindre la zone de l'Avenir, précise le président Rimbeau. Celles-ci sont toujours en attente et désireuses de s'installer ». Un aménagement de terrains en bordure de la D744, jouxtant la parcelle de l'ancienne boîte de nuit de Coulonges-sur-l'Autize (route de

Niort), nécessite d'en sécuriser l'accès par la réalisation d'un rond-point. Des négociations seront engagées avec les acheteurs de terrains potentiels.

Site des sources au Beugnon. La communauté est propriétaire d'un site sur la commune du Beugnon, qui se caractérise par un ensemble de sources donnant naissance au Thouet et qui représente un espace propice à la biodiversité. Le conseil donne son accord pour le lancement de l'étude de faisabilité de valorisation de ce site. Deux devis sont validés, l'un de 14.850€ en faveur de Deux-Sèvres. Environnement, l'autre de 19.000 € HT pour le CPIE de Gâtine poitevine (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement).